



Commission
scolaire de
la Capitale

Le guide du représentant



Comité de parents



ANNÉE 2010-2011

JUILLET 2010				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

AOÛT 2010				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

6 JOURS DE TRAVAIL
2 JOURS DE TRAVAIL

SEPTEMBRE 2010				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

21 JOURS DE TRAVAIL
21 JOURS DE TRAVAIL

OCTOBRE 2010				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

20 JOURS DE TRAVAIL
19 JOURS DE TRAVAIL

NOVEMBRE 2010				
L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

22 JOURS DE TRAVAIL
20 JOURS DE TRAVAIL

DÉCEMBRE 2010				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

16 JOURS DE TRAVAIL
16 JOURS DE TRAVAIL

JANVIER 2011				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

16 JOURS DE TRAVAIL
15 JOURS DE TRAVAIL

FÉVRIER 2011				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28				

20 JOURS DE TRAVAIL
20 JOURS DE TRAVAIL

MARS 2011				
L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

18 JOURS DE TRAVAIL
18 JOURS DE TRAVAIL

AVRIL 2011				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

19 JOURS DE TRAVAIL
18 JOURS DE TRAVAIL

MAI 2011				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

21 JOURS DE TRAVAIL
20 JOURS DE TRAVAIL

JUIN 2011				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

21 JOURS DE TRAVAIL
17 JOURS DE TRAVAIL

	Journées de congé
	Journées pédagogiques fixes
	Semaine de relâche
	Période de fermeture

	Assemblée générale du Comité de parents
	Réunion de l'exécutif
	Formation
	Conseil des commissaires
	Soirée d'information
	Souper reconnaissance
	Conseil d'établissement

Mot de la présidence

Bienvenue à tous les nouveaux représentants au comité de parents. Vous revenez après un an ou plus à ce poste? C'est que votre expérience a été positive et que vous avez à cœur d'exprimer vos attentes et vos préoccupations de parents. Ce guide se veut un outil de travail pour vous aider dans votre tâche de représentant. Il contient des informations qui vous seront utiles tout au long de l'année.



Le comité de parents est un lieu de rencontre pour ceux et celles qui croient à la participation parentale dans le monde scolaire et au travail d'équipe. Pourquoi? Parce que nous sommes la courroie de transmission d'information provenant des parents vers la commission scolaire. Lors de nos rencontres mensuelles, nous nous retrouvons entre parents pour partager nos expériences et nos opinions. Le comité de parents, en plus d'être une instance de consultation incontournable pour la commission scolaire, est la seule structure scolaire permanente, vouée à l'expression de nos besoins et à la promotion de notre participation.

La Loi sur l'instruction publique nous donne un beau et grand rôle : celui de consultant auprès de la commission scolaire. Cette fonction peut paraître exigeante, mais il est de notre responsabilité de donner notre avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire. Étant un organisme consultatif, notre influence en tant que parents est proportionnelle à la qualité des avis émis. Le comité de parents est le porte-parole des parents à la commission scolaire et nous pouvons être fiers d'être des agents de changement dans le milieu scolaire.

À l'aube de ma neuvième année au sein de cette instance, je sais que chaque année est unique et je m'y engage à nouveau avec beaucoup d'enthousiasme. Je vous invite à faire de même. Bonne année scolaire 2010-2011.

A handwritten signature in black ink that reads "Julie Lachance". The signature is written in a cursive style.

*Julie Lachance, présidente
Comité de parents
Commission scolaire de la Capitale*

Mot de la présidente de la Commission scolaire de la Capitale



Chers parents,

Nous ne le répèterons jamais assez, l'implication parentale revêt une importance capitale tant dans le cheminement scolaire des enfants qu'au sein des divers conseils et comités des écoles, des centres et au comité de parents. Votre participation à ce dernier génère des effets bénéfiques pour l'ensemble des élèves et ce comité constitue une composante essentielle de notre organisation.

Encore cette année, nous nous affairerons à développer notre solidarité, à partager nos idées et nos solutions afin de relever, ensemble, le défi d'un enjeu primordial; la réussite de nos élèves. Je vous invite donc chaleureusement, chers parents, à prendre pleinement part à la vie démocratique scolaire en vous engageant au sein du comité de parents de la commission scolaire de la Capitale et vous remercie à l'avance pour votre précieuse collaboration à ce chapitre.

La présidente,

Murielle Gingras

Murielle Gingras

Mot de la directrice générale de la Commission scolaire de la Capitale

Une nouvelle année vient de débuter et nous sentons qu'un large consensus s'établit au sein de notre organisation pour faire de la persévérance et de la réussite scolaires les objets centraux de toutes nos interventions. Nous avons signé en juin dernier avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport une convention de partenariat entre le ministère et la commission scolaire ayant comme but premier l'augmentation de la diplomation et de la qualification des élèves de moins de 20 ans. C'est donc dire que tous nos efforts convergeront en ce sens. Pour y arriver, nous avons besoin de l'essentielle collaboration des parents. Par leur présence au sein des conseils d'établissement, des organismes de participation des parents et du comité de parents de la commission scolaire, les parents nous traduisent toute l'attention qu'ils portent à la qualité des services que nous dispensons et aux résultats que nous devons atteindre. C'est dans cette perspective d'échanges et de collaboration que l'équipe de la direction générale accompagnera, cette année encore, le comité de parents de la commission scolaire. Nous souhaitons que nos efforts concertés puissent nous permettre d'atteindre les objectifs de réussite que nous poursuivons auprès de tous nos élèves.

Bonne année scolaire 2010-2011!

La directrice générale,

Berthe Bernatchez

Berthe Bernatchez

Table des matières



Mot de la présidence	1
Mot de la présidente de la commission scolaire	3
Mot de la directrice générale de la commission scolaire	3
Qu'est-ce que le comité de parents ?	6
Comment le comité de parents est-il formé ?	6
Quel est le rôle du comité de parents ?	6
Qu'est-ce que le comité de parents fait pour ses représentants et les membres parents au conseil d'établissement ?	7
Où et quand se déroulent les assemblées du comité de parents ?	7
Quels sont les postes à combler au comité de parents ?	8
Quels sont les différents comités de la commission scolaire et quelle est la participation des représentants ?	9
Qu'est-ce que la Fédération des comités de parents du Québec	12
Comment fonctionne l'assemblée générale du comité de parents ?	13
Règles relatives au remboursement des frais encourus	15
Calendrier des réunions et des sessions de formation du comité de parents	17
Adresses et répertoires téléphoniques	18
Principaux sigles utilisés par le comité de parents	22
Indices de défavorisation	23
Mémo	24
Trajet pour se rendre à l'école Cardinal Roy	25

Qu'est-ce que le comité de parents ?

Seul organisme obligatoire composé exclusivement de parents élus provenant de chacune des écoles de la commission scolaire. Ce comité a la responsabilité de développer et de favoriser la participation parentale en éducation en faisant en sorte que les parents soient présents à tous les paliers de la commission scolaire pour qu'ensemble ils obtiennent l'éducation qu'ils désirent pour leurs enfants.



Comment le comité de parents est-il formé ?



Au cours du mois de septembre, lors de l'assemblée générale des parents dans chacune des écoles, il y a élection d'un représentant parmi les parents élus au conseil d'établissement (LIP, art. 189). Un substitut au représentant est également élu à cette assemblée pour siéger et voter à la place du représentant au comité de parents lorsque celui-ci est empêché de participer à l'assemblée générale du comité de parents. Un représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) siège également au comité de parents.

N.B.: Lorsque le représentant ne peut assister à l'assemblée générale; c'est à lui que revient la responsabilité de prévenir son substitut pour le remplacer.

Quel est le rôle du comité de parents ? (LIP art, 192 et 193)

Le comité de parents est une instance de consultation incontournable. C'est un comité consultatif de la commission scolaire. Il est consulté par celle-ci sur différents sujets tels que:

- L'utilisation des immeubles, la liste des écoles et les actes d'établissement;
- La détermination des services dispensés dans chaque école;
- Le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes;
- Les ressources financières accordées aux écoles;
- Les critères d'inscription et de transfert des élèves;
- Le plan stratégique de la commission scolaire.



Le comité de parents a la responsabilité « de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire ».

Il donne son avis, par résolution dûment votée, à la commission scolaire sur les différents dossiers présentés au comité de parents pour prise de décision au conseil des commissaires.

C'est également un endroit pour recevoir des informations privilégiées puisque la Direction générale de la commission scolaire participe à toutes les réunions.

Le comité doit également désigner, parmi les représentants élus, les personnes qui participeront aux divers comités formés par la commission scolaire (Voir page 9).



Qu'est ce que le comité de parents fait pour ses représentants et les membres parents au conseil d'établissement ?

En conformité avec son plan d'action, le comité de parents organise des soirées de formation pour ses représentants mais également pour les membres des conseils d'établissement. Au printemps, il offre aux parents une formation sur le budget. Il favorise la participation des représentants et des substituts au Congrès de la FCPQ et à diverses activités.

De plus, une fois l'an, il invite les présidents des conseils d'établissement à une soirée d'information.

Où et quand se déroulent les assemblées du comité de parents ?

Le comité de parents siège majoritairement le 4^{mer} credi du mois à l'exception des mois de décembre et juin. Il est prévu dix réunions dont la première a lieu au début du mois d'octobre. Les rencontres se déroulent à l'école secondaire Cardinal-Roy au 50, rue du Cardinal-Maurice-Roy à Québec de 19h30 à 22h30 (trajet au dos du document).

Lors de l'assemblée générale d'élections en octobre, les représentants sont appelés à élire parmi tous les représentants, le président du comité de parents (LIP art, 190) ainsi que deux parents commissaires qui représenteront les parents au conseil des commissaires. (LIP art, 143 et 145). Le comité exécutif sera également formé lors de cette soirée.



Le stationnement lors des rencontres est gratuit. Les frais de gardiennage ainsi que les frais de transport sont remboursés selon les « Règles relatives au remboursement des frais encourus » (voir page 15).





Quels sont les postes à combler au comité de parents ?

Le comité de parents désigne parmi ses représentants lors de son assemblée générale d'élections un comité exécutif. Cette instance prépare les assemblées générales et s'assure du suivi des résolutions adoptées. Il est constitué d'un :

Présidente : Julie Lachance

Téléphone : _____

Courriel : _____

Parent commissaire primaire : Topwe Mwene-Mbeja

Téléphone : _____

Courriel : _____

Parent commissaire secondaire : Gilles Bureau

Téléphone : _____

Courriel : _____

Vice-présidente niveau primaire : Hélène Dubé

Téléphone : _____

Courriel : _____

Vice-président niveau secondaire : Michel Simard

Téléphone : _____

Courriel : _____

Trésorier : Nathalie Racette

Téléphone : _____

Courriel : _____

Secrétaire-trésorier : Manon Robitaille

Téléphone : _____

Courriel : _____

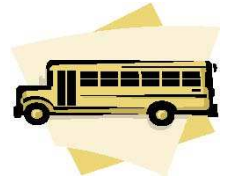


Quels sont les différents comités de la commission scolaire et quelle est la participation des représentants ?

Le représentant nommé ou élu pour siéger sur les différents comités de la commission scolaire exerce pleinement et librement ses fonctions dans le meilleur intérêt des élèves.

En l'absence du représentant, c'est à celui-ci de s'assurer que son substitut puisse le remplacer pour assister à la rencontre.

Voici les différents comités



Comité consultatif du transport (CCT) (LIP art, 188)

Le représentant est appelé à prendre des décisions sur les coûts du transport du midi, sur le remboursement des laissez-passer du RTC pour les personnes concernées, sur l'établissement des zones dangereuses et sur tout ce qui peut concerner le transport.

Nom : Michel Simard

Téléphone : _____

Courriel : _____

Substitut : Régent Raymond

Téléphone : _____

Courriel : _____

Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles (CEPUI)

Ce comité discute et fait des recommandations au conseil des commissaires sur des sujets tels que les bassins d'alimentation, le maintien et la fermeture d'école, l'achat et la vente des bâtisses, l'entretien, l'amélioration et la construction d'écoles.

Nom : Julie Lachance

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom : Geneviève Mainguy

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom : Charles Mbiki

Téléphone : _____

Courriel : _____

Substitut : Bruno Serré

Téléphone : _____

Courriel : _____

Comité des technologies de l'information et des communications (TIC)

Les membres du comité approuvent les planifications et mandats visant à développer le secteur de l'information. Il approuve également la réalisation de projets novateurs : choix de logiciels, stratégies d'implantation, réseau télécommunication, achats regroupés d'équipement.

Nom : Régent Raymond

Téléphone : _____

Courriel : _____

Substitut : Gilles Bureau

Téléphone : _____

Courriel : _____

Comité d'information et de communication

Le représentant participe à l'élaboration de documents et au site Internet pour faciliter la communication et l'information avec les parents.



Nom : Danielle Bergeron

Téléphone : _____


Courriel : _____

Substitut : Marie-Maude Chevrier

Téléphone : _____

Courriel : _____

Comité d'équilibre budgétaire et investissements (LIP art, 275, 276 et 277)

 Ce comité étudie toutes les enveloppes budgétaires octroyées par le MELS ou provenant de la taxe scolaire. Il s'assure, entre autres, d'une répartition équitable des sommes allouées pour la réussite éducative, la défavorisation, la réalisation de projets, etc. Il examine les montants qui doivent servir aux investissements et il fixe le taux de taxation. Il vise à ce que l'équilibre soit maintenu entre les dépenses et les revenus. Les recommandations du comité sont acheminées au conseil des commissaires pour décision finale.

Nom : Hélène Dubé

Téléphone : _____

Courriel : _____

Substitut : Nathalie Racette

Téléphone : _____

Courriel : _____

Comité d'étude d'une demande de révision de décision

Ce comité étudie les demandes formulées par les parents suite à un litige. Les représentants du comité rendent une décision après avoir entendu toutes les personnes impliquées dans ce litige. Advenant une insatisfaction de la décision rendue par le comité, les parents concernés peuvent se présenter au conseil des commissaires pour faire appel.

Nom : Danielle Bergeron

Téléphone: _____

Courriel : _____

Nom : Jean-Philippe Chartré

Téléphone: _____

Courriel : _____

Substitut : Hélène Tanguay

Téléphone : _____

Courriel : _____



Un rapport écrit doit être produit faisant état des sujets discutés lors des rencontres de ces comités.



Qu'est-ce que la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) ?

Sa mission est de défendre et de promouvoir les droits et les intérêts des parents des élèves des écoles publiques primaires et secondaires de façon à assurer la qualité de l'éducation offerte aux enfants.

Elle poursuit cette mission à travers les champs d'activités suivants : l'information, la formation, l'animation, les services-conseils, les publications, la représentation, la recherche et la consultation.

Ce soutien s'adresse particulièrement aux parents engagés dans les différentes structures de participation.



Comment fonctionne l'assemblée générale ?



PROJET D'ORDRE DU JOUR

N.B.: Les documents joints sont placés selon leur apparition à l'ordre du jour.




1. **Ouverture de l'assemblée** (mot de la présidence)
2. **Droit de parole au public** (les parents ou citoyens désireux de s'adresser au comité de parents ont leur place à ce point de l'ordre du jour.)
3. **Adoption de l'ordre du jour** (la possibilité pour un représentant d'ajouter au point 9 et au point 13 un sujet soit pour information ou pour discussion)
4. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente** (correction s'il y a lieu du procès-verbal et vérification des présences pour les remboursements)
5. **Suivi au procès-verbal de l'assemblée générale précédente** (la présidence et la Direction générale rendent compte des suivis qui ont été faits)
6. **Information du représentant(e) au comité CSEHDAA** (le représentant informe le comité de parents des discussions et des préoccupations du CCSEHDAA)
7. **Départ de consultation** (présentation faite par les représentants de la commission scolaire et questions d'éclaircissement)
8. **Retour de consultation** (commentaires et recommandations du comité de parents aux représentants de la commission scolaire sur un document soumis à la consultation)
9. **Parole aux représentants du comité de parents** (chaque représentant a la possibilité d'apporter ses questions, les problématiques et les réalisations positives de son école. Aucun sujet personnel n'est discuté à ce point.)
 - 9.1...
10. **Questions et échanges**
 - 10.1 **avec la Direction générale de la commission scolaire** (donne diverses informations concernant les écoles ou la commission scolaire. Les représentants ont la possibilité de poser leurs questions.)
 - 10.2 **avec les parents commissaires** (donne le résumé des rencontres du conseil des commissaires.)
11. **Trésorerie** (le trésorier du comité de parents informe du solde, des dépenses ainsi que certaines propositions concernant le budget)
12. **Informations**
 - 12.1 **de la présidence** (informe de différents sujets)
 - 12.2 **des représentants sur les différents comités de la commission scolaire** (le représentant peut faire part des sujets discutés dans son comité)
13. **Autres sujets** (tout autre sujet qui peut intéresser les parents)
 - 13.1...

14. **Prochaine réunion de l'exécutif** : (l'exécutif prépare l'assemblée générale suivante; les représentants qui voudraient mettre un point de décision à l'ordre du jour sont invités à informer l'exécutif lors de sa réunion.)

15. **Prochaine réunion** : (date de la prochaine assemblée générale)

16. **Levée de l'assemblée**

Pictogrammes utilisés sur l'ordre du jour:

-  Document joint (documentation jointe dans l'enveloppe de l'assemblée générale)
-  Document déjà reçu (documentation reçue lors d'une assemblée générale précédente)
-  Document déposé séance tenante (documentation déposée sur place à l'assemblée générale)

Après discussion sur différents sujets, les décisions sont prises par résolution dûment votée par les représentants.

Règles relatives au remboursement des frais encourus



1. Titre

Règles relatives au remboursement des frais encourus par le représentant dans l'exercice de ses fonctions pour le comité de parents.

2. Objectif

Établir un cadre de remboursement des frais encourus par les membres du comité de parents dans l'exercice de leurs fonctions.

3. Définitions

3.1 Frais de représentation

Frais encourus par un représentant alors qu'il est mandaté pour représenter le comité de parents. Cette dépense doit être raisonnable, pertinente et être en lien avec la mission du comité de parents.

3.2 Pièces justificatives

On entend par pièces justificatives toutes les factures originales des dépenses effectuées et, pour ce qui est du kilométrage et du gardiennage, le formulaire de remboursement du comité de parents qui est remis dans l'enveloppe de l'assemblée générale ou encore, disponible sur la page internet du comité de parents : <http://www.cscapitale.qc.ca/parents-eleves/comite-parents.html>

3.3 Preuve de déplacement

Document qui permet de prouver la participation du membre à l'activité (ex. procès-verbal, reçu de congrès, etc.).

3.4 Voyage

Déplacement autorisé par le comité de parents pour un représentant dans l'exercice de ses fonctions au cours duquel des frais de transport, de logement et de subsistance sont encourus.

3.5 Réunion

Assemblée générale, réunion du comité exécutif, comité de travail ou comités de la commission scolaire ou toute autre activité organisée par le comité de parents.

4. Qui a droit au remboursement ?

Tout représentant, substitut ou toute personne préalablement nommée par le comité de parents qui assiste à une réunion.

Les cas particuliers doivent faire l'objet d'une demande à l'exécutif.

5. Frais de transport

Les frais de transport sont remboursables sur la base d'un taux par kilomètre déterminé par résolution du comité de parents. Le taux actuel est de 44¢/kilomètre.

Un montant minimum de 2 \$ est défrayé pour les déplacements inférieurs à 5 km (aller et retour).

Pour soutenir le covoiturage, le comité de parents rembourse les frais du représentant ou du substitut qui fournit le transport en covoiturage à raison de 54¢/kilomètre, les représentants ou substitués transportés n'ont pas d'indemnité de déplacement mais s'identifient au moyen du formulaire de remboursement des frais encourus.

a) Le kilométrage est calculé à partir du lieu de résidence jusqu'au lieu de rencontre, et du lieu de rencontre au lieu de résidence.

b) Dans le cas de déplacements à l'extérieur du territoire de la commission scolaire, le déplacement ainsi que le moyen de transport à privilégier doivent avoir été acceptés à priori par l'exécutif. Le moyen de transport le plus économique est privilégié.

c) Les frais de stationnement sont remboursés sur présentation de pièces justificatives.

d) Les frais d'autobus sont remboursés sur présentation de pièces justificatives pour les déplacements en dehors du territoire de la commission scolaire. Pour les déplacements sur le territoire de la commission scolaire, le taux du RTC, au coût unitaire, est appliqué.

e) Généralement les frais de taxi pour les réunions ne sont pas payés. Le remboursement se fait selon le kilométrage.

6. Frais de gardiennage

Les frais de gardiennage encourus sont remboursés jusqu'à un montant maximum de 16 \$ par réunion.

7. Congrès et Colloques

Le comité de parents adopte par résolution le nombre de participants au congrès et colloques et les modalités pour les frais entourant ce type d'activité.

Si aucune modalité n'est spécifiée, aucun remboursement ne pourra être réclamé pour le kilométrage et le gardiennage.



8. Rôle et responsabilité

L'exécutif du comité de parents est responsable de l'application de la présente politique de remboursement.

9. Modalités de remboursement

Toute autre dépense sera remboursée sur présentation des pièces justificatives et sous approbation de l'exécutif.

Le dépôt des réclamations pour les remboursements de frais se fera en décembre et en juin sur les formulaires appropriés et dûment complétés par les membres.



CALENDRIER DES RÉUNIONS DES SESSIONS DE FORMATION ET DES SOIRÉES D'INFORMATION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les mercredis : (en soirée)

6 octobre 2010 (Assemblée d'élection)

27 octobre 2010

24 novembre 2010

15 décembre 2010

19 janvier 2011

23 février 2011

23 mars 2011

27 avril 2011

25 mai 2011

15 juin 2011 (dernière réunion 2010-2011)

*Remboursement des frais **

*Remboursement des frais **

FORMATIONS : (à l'intention des membres du comité de parents et des parents membres des conseils d'établissement)

Les mercredis : (en soirée)

3 novembre 2010 (Les conseils d'établissement)

17 novembre 2010 (Le comité de parents)

1^{er} décembre 2010 (Comment diriger une assemblée)

16 février 2011 (Le projet éducatif et le plan de réussite)

30 mars 2011 (Les budgets et la reddition de compte)

EXÉCUTIF

Les lundis : (en soirée)

30 août 2010

13 septembre 2010

18 octobre 2010

8 novembre 2010

29 novembre 2010

10 janvier 2011

7 février 2011

14 mars 2011

11 avril 2011

9 mai 2011

30 mai 2011

29 août 2011 (dernière réunion 2010-2011)

SOIRÉES D'INFORMATION (à l'intention de tous les parents)

2 février 2011: Les devoirs et les leçons

6 avril 2011 : L'estime de soi et son impact sur la persévérance scolaire

*** Selon les règles relatives au remboursement des frais encourus**

Adresses et répertoires téléphoniques

Mon école : _____

Direction : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télocopieur : _____

Courriel : _____

Président(e) du CE : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Représentant au CP : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Substitut au CP : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____



Le comité de parents

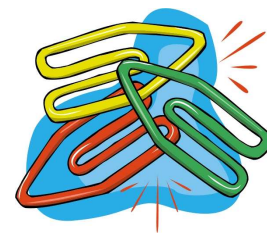
1900 rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5

Téléphone : 418-686-4040, poste 2021

Télécopieur : 418-686-4041 à l'attention du comité de parents

Courriel : parents@cscapitale.qc.ca

Site : www.cscapitale.qc.ca/organisation/comite.asp



Envoi des rapports des différents comités de la commission scolaire

À l'attention de Lise Bernard

Courrier interne : 1900 rue Côté – Bâtisse 088

Courriel : bernard.lise@cscapitale.qc.ca

Téléphone : 418-686-4040, poste 2021

Télécopieur : 418-686-4041 à l'attention de Lise Bernard

La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

2263, boulevard Louis-XIV
Québec (Québec) G1C 1A4

Téléphone : 418-667-2432

Télécopieur : 418-667-6713

Courriel : courrier@fcpq.qc.ca

Site : www.fcpq.qc.ca/fr/fede/mission.htm

La Fédération des commissions scolaires du Québec

1001, avenue Bégon
Québec (Québec) G1X 3M4

Téléphone : 418-651-3220

Télécopieur : 418-651-2574

Site : www.fcsq.qc.ca

La Commission scolaire de la Capitale

1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5

Téléphone : 418-686-4040

Site : www.cscapitale.qc.ca

Protectrice de l'élève

Madame Odette Lagacé, téléphone : 418 686-4040, poste 2121 ou
protecteureleve@cscapitale.qc.ca.

Direction générale

Madame Berthe Bernatchez, directrice générale

Poste 2003 Télécopieur : 418-686-4041

Madame Johanne Chenard, directrice générale adjointe aux affaires éducatives

Poste 2030 Télécopieur : 418-686-4434

Monsieur Pierre Lapointe, directeur général adjoint aux affaires administratives

Poste 2010 Télécopieur : 418-686-4434

Monsieur Erick Parent, secrétaire général et directeur de l'information et des communications

Poste 2100 Télécopieur : 418-686-4032

Services éducatifs des jeunes

1460, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2N9

Téléphone : 418-686-4040

Madame Joanne Paradis, directrice
Poste 2200 Télécopieur : 418-682-1575

Services des ressources financières

1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5

Téléphone : 418-686-4040

Monsieur Richard Vallée, directeur
Poste 2600 Télécopieur : 418-686-4044

Services des ressources matérielles

125, des Commissaires Ouest
Québec (Québec) G1K 1M7

Téléphone : 418-686-4040

Monsieur Luc Galvani, directeur
Poste 2500 Télécopieur : 418-525-8168

Secteur du transport scolaire

125, des Commissaires Ouest
Québec (Québec) G1K 1M7

Téléphone : 418-686-4040

Monsieur Guy Laporte, régisseur
Poste 2541 Télécopieur : 418-525-8061

Services des ressources humaines

1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5

Téléphone : 418-686-4040

Madame Réjeanne Ducharme, directrice
Poste 2400 Télécopieurs : 418-686-0282 / 418-686-4045

Services de l'Informatique

1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5

Téléphone : 418-686-4040

Monsieur Claude Lavoie, directeur
Poste 2900 Télécopieur : 418-681-6058

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

1035, rue De La Chevrotière

Québec (Québec)

G1R 5A5

Téléphone : 418-643-7095

Télécopieur : 418-646-6461

Site : www.mels.gouv.qc.ca/conseils/

Protecteur de l'élève

Qu'est-ce qu'un protecteur de l'élève et quel est son rôle?

Le protecteur de l'élève est une personne indépendante et impartiale, qui ne peut être un commissaire ou un employé de la commission scolaire. Cette personne est nommée par le conseil des commissaires. Son rôle est celui d'un médiateur, d'un accompagnateur. Il écoute, informe et dirige les plaignants dans leur processus de résolution d'une situation conflictuelle.

Le protecteur de l'élève est responsable d'intervenir à la fin du processus lorsqu'un plaignant fait appel à ses services parce qu'il est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen. Il statue sur le bien-fondé de la plainte et, au besoin, propose au conseil des commissaires les correctifs qu'il juge appropriés.

Le protecteur de l'élève de la commission scolaire

Qui suis-je?

On me dit être une personne discrète, fiable et impartiale. Le conseil des commissaires de la commission scolaire m'a désignée protectrice de l'élève, le 8 juin 2010. Mon nom est Odette Lagacé et je serai en fonction depuis le 1er juillet 2010.

Quel est mon travail?

J'interviens lorsqu'un élève ou ses parents s'il est mineur, font appel à mes services en ce qui concerne une plainte. Mon travail est comparable à celui d'un médiateur. J'ai le mandat d'écouter, d'analyser et de faire des recommandations au conseil des commissaires.

Qu'est-ce qu'une plainte?

Toute insatisfaction exprimée verbalement ou par écrit par l'élève ou ses parents, en ce qui concerne un service qu'il a reçu ou aurait dû recevoir de la commission scolaire ou en ce qui concerne une décision rendue par celle-ci.

Quand faire appel à mes services?

Lorsque toutes les étapes du processus de traitement d'une plainte ont été suivies et qu'une insatisfaction persiste, j'interviens alors pour faire l'étude du dossier.

Comment me contacter?

Par téléphone au 418 686-4040, poste 2121 ou
par courriel à protecteureleve@cscapitale.qc.ca.



Principaux sigles utilisés par le comité de parents

AQETA	Association québécoise des élèves en trouble d'apprentissage
CCSEHDAA	Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
CCG	Comité consultatif de gestion
CCT	Comité consultatif du transport
CS	Commission scolaire
CSC	Commission scolaire de la Capitale
CE	Conseil d'établissement
CSQ	Centrale des Syndicats du Québec
CEPUI	Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles
CP	Comité de parents
DG	Direction générale
DGA	Direction générale adjointe
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
FCPQ	Fédération des comités de parents du Québec
FCSQ	Fédération des commissions scolaires du Québec
FGA	Formation générale des adultes
FP	Formation professionnelle
LIP	Loi sur l'instruction publique
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
OPP	Organisme de participation des parents
PNE	Personnel non enseignant
RF	Ressources financières
RH	Ressources humaines
RM	Ressources matérielles
SEJ	Services éducatifs des jeunes
TA	Trouble d'apprentissage
TC	Trouble de comportement
TCC	Trouble de conduite et de comportement
TGA	Trouble grave d'apprentissage
TIC	Technologie d'information et de communication

INDICES DE DÉFAVORISATION

Le Ministère calcule annuellement deux indices de défavorisation pour les écoles des 69 commissions scolaires linguistiques. Les données utilisées sont tirées du recensement canadien et portent sur la situation des familles québécoises ayant des enfants âgés de 0 à 18 ans en provenance de l'une ou l'autre des 1 504 unités de la Carte des unités de peuplement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Indice de milieu socio-économique (IMSE)

Il s'agit d'un indice composé qui utilise la proportion de mères sous-scolarisées, (2/3 de l'indice) et la proportion de parents inactifs sur le plan de l'emploi (1/3 de l'indice).

«La sous-scolarité se définit comme étant la proportion de famille dont les mères ont atteint, comme plus haut niveau de scolarité, des études primaires ou secondaires, sans diplôme d'études secondaires. L'inactivité parentale concerne la proportion de familles dont aucun parent ne travaille durant la semaine de référence du recensement canadien.»

Indice du seuil de faible revenu (SFR)

Cet indice mesure la proportion de familles vivant autour ou sous le seuil de faible revenu, calculé par Statistique Canada.

«Le seuil de faible revenu se définit comme le niveau de revenu selon lequel on estime que les familles consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion de familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles dans leur milieu de résidence (milieu rural, petite région urbaine, grande agglomération urbaine, ...).»

Les indices annuels sont publiés distinctement pour les écoles primaires et pour les écoles secondaires. Les indices annuels des écoles sont regroupés en rang décile, afin de situer la place relative de l'école parmi l'ensemble des écoles publiques, et ce, pour l'enseignement primaire et secondaire.

Conception :

Raymond Côté, Francine Girard, Alain Lévesque,
Michel Simard et Édith Thibault

Révision 2010:

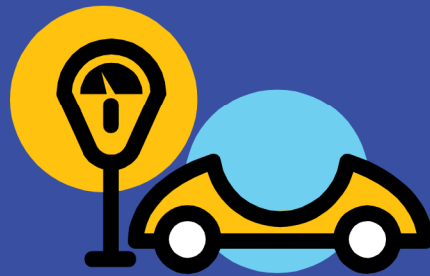
Hélène Dubé

Réalisation et mise en page :

Nathalie Chabot, infographiste

Trajet École Cardinal Roy

Boul. Laurentien Sud (175 Sud)
Sortie no. 2 Robert Rumilly, Rue Lee
50, rue Cardinal Maurice-Roy



Stationnement gratuit

